

LEXIQUE TERMINOLOGIQUE

Visant la promotion d'un dialogue bienveillant,
culturellement adapté aux réalités autochtones



*Quand une parole est offerte,
elle ne meurt jamais.*

*Ceux qui viendront
l'entendront.*

*Menutakuaki aimun,
Apu nita nipumakak.*

*Tshika petamuat
nikan tshe takushiniht.*

Joséphine Bacon, poète innue

Bâton à message
Tshissinuatshtakana

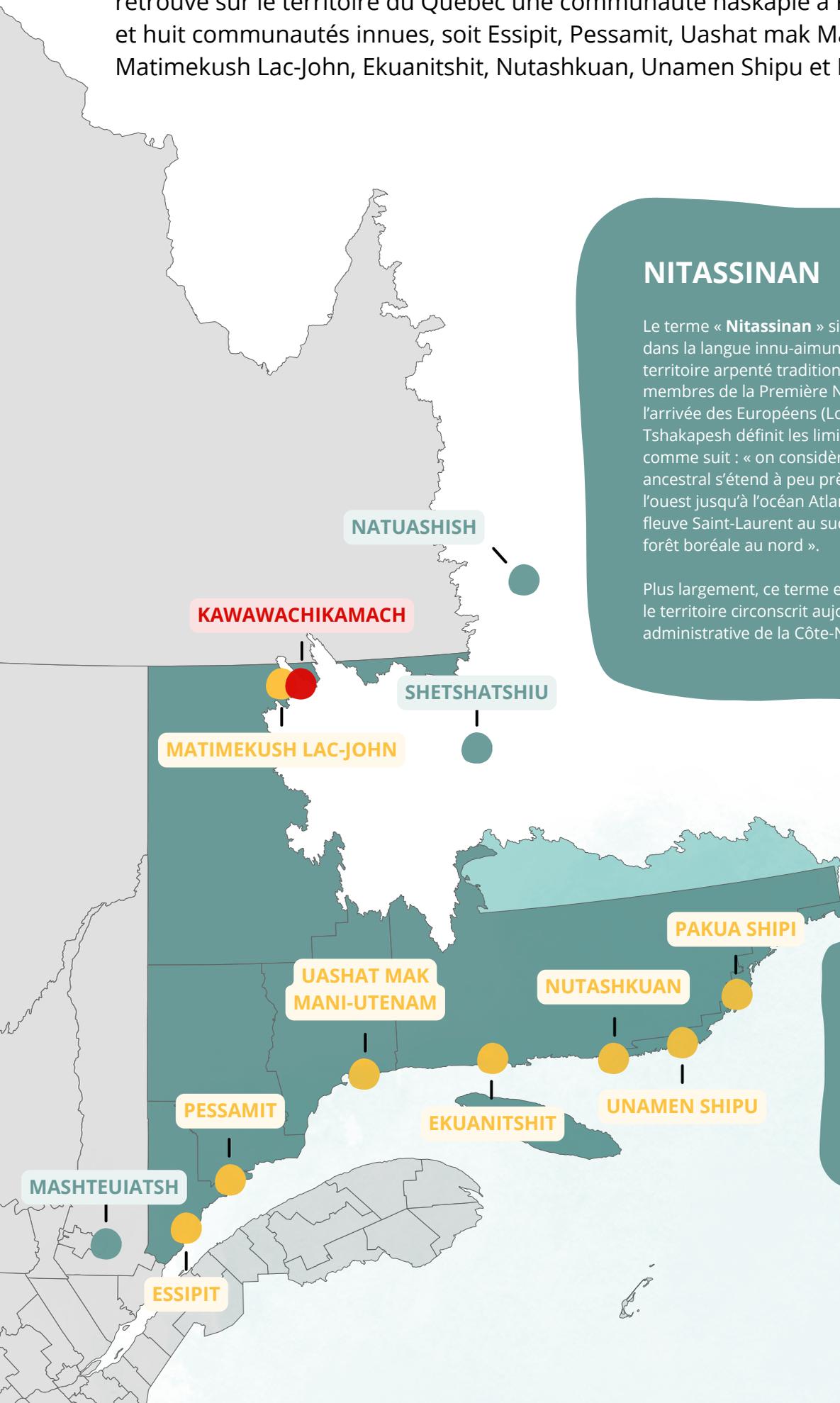
Juin 2024

© Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord

LES PREMIÈRES NATIONS ÉTABLIES SUR LA CÔTE-NORD

La Côte-Nord compte environ 90 000 habitants répartis dans six municipalités régionales de comté (MRC). À elles seules, les villes de Baie-Comeau et de Sept-Îles regroupent la moitié de la population. L'autre moitié est répartie dans une quarantaine de municipalités et communautés, dont certaines ne sont pas reliées par la route. Les autochtones constituent environ 14 % de la population régionale.

On retrouve sur le territoire de la Côte-Nord deux nations autochtones : la **nation innue** et la **nation naskapie**. En plus des autochtones vivant en milieux urbains, on retrouve sur le territoire du Québec une communauté naskapie à Kawawachikamach et huit communautés innues, soit Essipit, Pessamit, Uashat mak Mani-Utenam, Matimekush Lac-John, Ekuanitshit, Nutashkuan, Unamen Shipu et Pakua Shipi.



NITASSINAN

Le terme « **Nitassinan** » signifie « notre terre » dans la langue innu-aimun. Le Nitassinan est le territoire arpenté traditionnellement par les membres de la Première Nation innue avant l'arrivée des Européens (Lord, 2010). L'institut Tshakapesh définit les limites du Nitassinan comme suit : « on considère que le Nitassinan ancestral s'étend à peu près du lac Mistassini à l'ouest jusqu'à l'océan Atlantique à l'est, et du fleuve Saint-Laurent au sud jusqu'à la limite de la forêt boréale au nord ».

Plus largement, ce terme est utilisé pour désigner le territoire circonscrit aujourd'hui dans la région administrative de la Côte-Nord.

Il existe trois autres communautés innues sur le territoire du Canada, soit **Mashteuiatsh** au Saguenay et **Natuashish** et **Shetshatshui** au Labrador.

NASKAPI (nation)

△ ↻° △ ↻ J ▷^e

La **nation naskapie** compte environ 1 450 personnes, dont plus de 930 vivent dans le seul village naskapi du Québec, Kawawachikamach, situé dans le nord du Québec, à environ 15 kilomètres de Schefferville. Le **naskapi** est parlé par toute la population et l'anglais est la langue seconde. En 1978, les Naskapis ont signé la Convention du Nord-Est québécois, qui leur donne un statut différent de celui des Innus et autres Premières Nations.

INNU(e) (nation)

À proscrire : Montagnais

La **nation innue** compte plus de 16 000 personnes, ce qui en fait la troisième nation autochtone la plus peuplée du Québec, après la nation Kanien'kehà :ka et la nation Eeyou. Dans la langue innue, l'**innu-aimun**, innu veut dire « être humain ».

Désignée lors de la colonisation européenne sous le nom de « montagnais », la nation innue est une nation autochtone dont les membres habitent aujourd'hui principalement la portion nord-est du Labrador, la Côte-Nord du Québec et une partie du Lac-Saint-Jean, soit le Nitassinan.

APPRENEZ EN PLUS 

NATION NASKAPIE

COMMISSION DE LA
SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX DES
PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU
LABRADOR

INSTITUT
TSHAKAPESH

LIVRE
MYTHE ET RÉALITÉS
SUR LES PEUPLES
AUTOCHTONES

BUREAU DE LA
COLLABORATION
AUTOCHTONE DU CISSS
DE LA CÔTE-NORD



AUTOCHTONE(s) (peuple(s))

À proscrire : Amérindien ou Indien

Il s'agit du terme général qui englobe les **Premières Nations**, les **Métis** et les **Inuit** du Canada. Le terme est utilisé à l'échelle internationale pour définir les habitants d'origine des pays colonisés (Réseau de la communauté autochtone à Montréal, 2019).

Il est toujours respectueux d'être précis au sujet de la nation à laquelle vous faites référence; utilisez le terme que la personne utilise pour s'auto-identifier (i.e. innu/naskapi). L'utilisation du nom d'une nation en particulier dans la langue de cette nation pour en désigner les membres est une approche encouragée par la majorité des autrices et auteurs autochtones. Certaines communautés utilisent des vocables encore plus précis pour nommer les gens de leur communauté, comme « Essipiunnuat » pour désigner les Innus de la Première Nation Essipit.

PREMIÈRE(S) NATION(S) (membre de)

Les **Premières Nations** sont les descendants des premiers habitants du Canada. Diverses nations, croyances et langues existent au sein de ce groupe. On en dénombre 10 au Québec (Réseau de la communauté autochtone à Montréal, 2019).

Ce terme est utilisé en remplacement d'« **indien** » depuis 1980. Selon Gadacz, (tel que cité dans Lambert, 2021, p. xi), au niveau symbolique, ce terme qualifie ces nations de « premières parmi leurs pairs », c'est-à-dire parmi les deux autres nations reconnues comme fondatrices au Canada, soit la nation anglophone et la nation francophone.

INUIT ET INUK

À proscrire : Esquimau(x)

Les Inuit sont les habitants de l'arctique canadien en plus du Groenland et de l'Alaska. **Inuit** est la forme plurielle et **inuk** est la forme singulière (Réseau de la communauté autochtone à Montréal, 2019).

M(m)ÉTIS

Les Métis sont un peuple autochtone d'après-contact. Le mot « **Métis** » désigne les personnes qui ont des racines dans la communauté de la Rivière Rouge ou autres communautés historiques Métis, tandis que le mot « **métis** » fait référence aux personnes d'ascendance mixte (Réseau de la communauté autochtone à Montréal, 2019).

***INDIEN**

*Le terme « **indien** » est, dans la Loi sur les Indiens, utilisé pour parler spécifiquement des **membres des Premières Nations**, excluant ainsi les Métis et les Inuit. Associé à une connotation coloniale négative, ce terme tend à disparaître au profit des expressions « Première Nation » ou « membre d'une Première Nation » (Lowman & Barker, 2015). Il est également souvent remplacé par la simple désignation du nom de la nation, par exemple dans la phrase : cet homme innu (voir INNU).*

Il existe trois situations où le terme « indien » demeure toujours utilisé correctement :

- lors de la citation de sources utilisant la terminologie d'avant 1980;
- lorsqu'il est question d'une loi ou d'une initiative gouvernementale (par exemple la Loi sur les Indiens) qui utilise l'ancienne terminologie;
- lorsque cette ancienne terminologie s'est imposée dans certains milieux (par exemple Statistique Canada ou le ministère des Affaires indiennes) pour désigner des catégories de personnes, telles que les Indiens inscrits ou les Indiens résidant hors des communautés (Commission royale sur les peuples autochtones, 1996, p. 6) (Lambert, 2021, p. xi).

ALLOCHTONE(S)

À proscrire : Blanc(s)

Synonyme : Non-autochtone(s)

Le terme « **allochtone** » est largement utilisé en sciences sociales, dans les médias et de plus en plus dans la population générale pour désigner « tous les habitants qui ne sont ni membres des Premières Nations, ni Inuit, ni Métis, y compris même les nombreux descendants des premiers colons européens du XVIIe siècle » (Gauthier & Blackburn, 2015, p. 8).

Ce mot est parfois remplacé par les termes « **blanc** », bien qu'inadéquat et trop restrictif ou « colon » (en anglais « settler »), terme associé à une connotation péjorative au Québec (Lowman & Barker, 2015). Le terme **non-autochtone** peut également être utilisé en substitut à allochtone (Vowel, C., 2016).

Tous ces vocables toutefois peinent à désigner spécifiquement les « personnes non autochtones de descendance européenne habitant le Canada et qui forment la majorité socioéconomique ». Chelsea Vowel dans Écrits autochtones (2016) dédie un chapitre entier à la difficulté de nommer ces gens.

COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE

À proscrire : Réserve ou Bande

Le terme « **communauté autochtone** » est couramment employé pour désigner « un lieu habité par un groupe de personnes vivant sur une parcelle de territoire et qui se reconnaît une appartenance familiale, culturelle et historique. Se distinguant les unes des autres à différents égards, les communautés autochtones ont en commun d'avoir été établies au cours de vagues de sédentarisation et d'avoir été, pour la plupart, légalement instituées par les autorités gouvernementales canadiennes. [...] Au-delà de ces considérations, la communauté est régulièrement décrite comme un lieu où se tissent les liens sociaux et où s'enracinent les attaches familiales. Elle est un espace où s'affirme l'identité » (INSPQ, 2022).

L'expression « **réserve** » quant à elle, réfère dans la Loi sur les Indiens à une « parcelle de terrain dont Sa Majesté est propriétaire et qu'elle a mise de côté à l'usage et au profit d'une bande » (Loi sur les Indiens, L.R.C. (1985), ch. I-5).

Dans le même ordre d'idées, la « **bande** » « désigne la bande à l'usage et au profit de laquelle la réserve ou les terres cédées ont été mises de côté » (Loi sur les Indiens, L.R.C. (1985), ch. I-5), essentiellement la ou les communautés qui vivent dans la réserve.

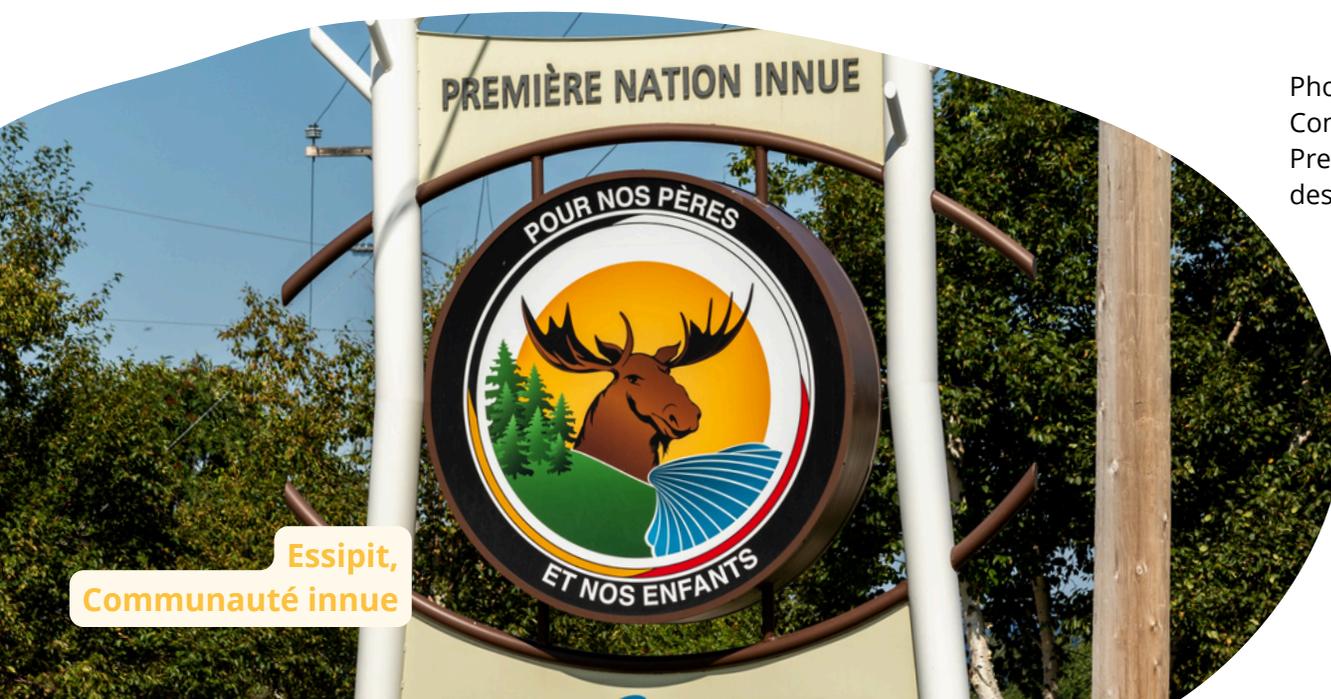


Photo :
Conseil de la
Première Nation
des Innus Essipit

APPROCHE À DOUBLE PERSPECTIVE / TWO-EYED SEEING

SESATU'K ETUAPTMUNK

Cette approche désigne « un concept proposé et utilisé pour la première fois par l'aîné Albert Marshall de la Première Nation Eskasoni en Nouvelle-Écosse, qui signifie que les savoirs autochtones et ceux de la science occidentale sont considérés comme des formes complémentaires de savoirs; quand elles sont intégrées, ces formes de savoirs peuvent améliorer la santé et le bien-être des peuples autochtones » (Roher et al., 2021).

PARTENARIAT

Le terme partenariat désigne « une approche qui repose sur la **relation entre les usagers, leurs proches et les acteurs du système de santé et de services sociaux**. Cette relation mise sur la complémentarité et le partage des savoirs respectifs, ainsi que sur la façon avec laquelle les divers partenaires travaillent ensemble. Plus précisément, la relation favorise le **développement d'un lien de confiance, la reconnaissance de la valeur et de l'importance des savoirs de chacun, incluant le savoir expérientiel des usagers et de leurs proches, ainsi que la co-construction**. Cela signifie qu'à partir de la mise en commun de ces savoirs se développe une compréhension partagée d'une situation ou d'une problématique : par la suite, les partenaires, les usagers et leurs proches étant considérés comme tels au même titre que les intervenants ou autres acteurs définissent ensemble les actions et les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des usagers et de leurs proches » (MSSS, 2018).

SÉCURITÉ CULTURELLE OU SÉCURISATION CULTURELLE

Ce concept « est un **résultat, défini et vécu par ceux qui reçoivent un service – ils se sentent en sécurité**; elle repose sur une participation respectueuse qui peut aider les usagers à trouver la voie de leur mieux-être; elle s'appuie sur une compréhension du déséquilibre de pouvoir inhérent à la prestation des services de santé, de la discrimination institutionnelle et de la nécessité de rectifier ces iniquités en apportant des changements dans le système et dans le domaine de l'éducation; elle exige que nous reconnaissons que nous sommes tous porteurs de culture; elle exige une réflexion personnelle à faire sur ses propres attitudes, croyances, préjugés et valeurs » (Conseil canadien de la santé, 2012).

« **La sécurisation culturelle se produit quand les Autochtones sentent qu'ils peuvent faire confiance à leurs prestataires de soins, en raison de ces efforts de compétence culturelle** » (Conseil canadien de la santé, 2012).

SOINS CULTURELLEMENT SÉCURITAIRES

Ce concept « exige la création de liens de confiance avec les usagers autochtones et la reconnaissance des effets des valeurs, des conditions socioéconomiques, de l'histoire et des politiques sur la santé; appellent à communiquer avec respect pour les croyances, les comportements et les valeurs des usagers; permettent aux clients ou aux usagers d'être partenaires dans le processus décisionnel » (Conseil canadien de la santé, 2012).

DISCRIMINATION

Ce terme désigne le fait de « traiter une personne différemment en raison de ses caractéristiques personnelles et l'empêcher d'exercer ses droits. Traiter une personne différemment, cela veut dire **la distinguer, l'exclure ou la préférer** en raison de ses caractéristiques personnelles. L'âge, l'origine ou le sexe sont des exemples de caractéristiques personnelles. [Au sens de la Charte des droits et libertés de la personne], il existe 14 caractéristiques personnelles qui sont des motifs interdits de discrimination » (CDPJ, 2024).

PRÉJUGÉ

Ce mot désigne une « opinion, une préférence, un jugement ou un parti pris souvent déraisonnable, basé sur la croyance qu'une personne se comportera d'une certaine façon du fait de sa communauté d'appartenance » (RQCALACS, 2014). Il est **basé sur des stéréotypes plutôt que sur des expériences**. « Les attitudes préjudiciables empêchent l'égalité de traitement et conduisent à la discrimination » (CCDI, 2023).

TRAUMATISME HISTORIQUE

Ce concept réfère à « une blessure émotionnelle et psychologique qui, de manière cumulative [du fait des injustices contemporaines], est ressentie au cours de la vie d'une personne ainsi qu'au fil des générations lequel émane d'un traumatisme vécu massivement par un groupe d'individus » (Heart, 2003, traduction libre).

Utiliser un dialogue bienveillant, c'est faire un pas de plus vers un système de santé et de services sociaux culturellement sécuritaire

BIBLIOGRAPHIE

- Centre canadien pour la diversité et l'inclusion (CCDI). (2023). *Un outil de référence pour la terminologie de l'inclusion, de la diversité, de l'équité et de l'accessibilité*. <https://ccdi.ca/media/4004/20230509-glossaire-des-termes-id%C3%A9a-fr.pdf>
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPJ). (2024). *La discrimination*. <https://www.cdpcj.gc.ca/fr/vos-obligations/ce-qui-est-interdit/la-discrimination>
- Commission royale sur les peuples autochtones. (1996). *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, Volume 1 - Un passé, un avenir*. <https://data2.archives.ca/e/e448/e011188231-01.pdf>
- Conseil canadien de la santé. (2012). *Empathie, dignité et respect. Créer la sécurisation culturelle pour les Autochtones dans les systèmes de santé en milieu urbain*. https://publications.gc.ca/collections/collection_2013/ccs-hcc/H174-39-2012-fra.pdf
- Gauthier, R. et Blackburn, M. (2015). *De Peaux-Rouges à Premiers Peuples : éléments de classification sémantique*. Revue de la persévérance et de la réussite scolaires chez les Premiers Peuples, vol. 1., janvier. p.6-10.
- Heart, M. Y., Chase, J., Elkins, J., & Altschul, D. B. (2011). *Historical trauma among Indigenous Peoples of the Americas: concepts, research, and clinical considerations*. Journal of psychoactive drugs, 43(4), 282–290.
- Institut National de la Santé Publique du Québec (INSPQ). (2022). *Cadre des déterminants de la santé : caractéristiques et spécificités en contexte autochtone*. <https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/publications/2888-determinants-sante-caracteristiques-autochtone.pdf>
- Institut Tshakapesh. (2024). *Nation Innue*. <https://www.tshakapesh.ca/culture/decouvrir-la-culture-innue/nation-innue/>
- Lambert, M-M. (2021). *Identité et culture chez les nouveaux Indiens inscrits de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Chicoutimi.
- Loi sur les Indiens, L.R.C. (1985), ch. I-5. <https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/I-5.pdf>
- Lord, A. (2010). *L'Approche commune : nouvelle alliance innue-québécoise : la réaction au Saguenay-Lac-Saint-Jean : analyse des échanges dans les journaux (2000-2004)*. Chicoutimi : Groupe de recherche et d'intervention régionales.
- Lowman B. et Barker, A. J. (2015). *Settler: Identity and Colonialism in 21st Century Canada*. Fernwood Publishing.
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS). (2018). *Cadre de référence de l'approche de partenariat entre les usagers, leurs proches et les acteurs en santé et en services sociaux*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-727-01W.pdf>
- Réseau de la communauté autochtone à Montréal. (2019). *Trousse d'outils pour les alliés aux luttes autochtones*. <https://reseauatlnetwork.com/wp-content/uploads/2022/12/Trousse-1.pdf>.
- Roher, S. I., Yu, Z., Martin, D. H., & Benoit, A. C. (2021). *How is Etuaptmumk/Two-Eyed Seeing characterized in Indigenous health research? A scoping review*. PLoS One, 16(7), e0254612.
- RQCALACS. (2014). *Des mots pour parler de diversité*.
- Vowel, C. (2016). *Écrits autochtones : comprendre les enjeux des Premières Nations*. VARIA. 9782896061679.

LEXIQUE TERMINOLOGIQUE

Visant la promotion d'un dialogue bienveillant,
culturellement adapté aux réalités autochtones

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord

*Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord*

Québec 